



Rabat, le 07 novembre 2017

## CIRCULAIRE N° 5718/232

**OBJET :** Classement dans le tarif du droit d'importation des produits dénommés "Aquariums".

**REFER :** Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation des produits dénommés " Aquariums".

### **Description et utilisation :**

Il s'agit de trois installations formant chacune un bassin d'eau, présentées à l'état non monté dont deux sont composées de cinq panneaux acryliques de 3000x1500x60 mm chacun et la troisième d'une dimension extérieure estimée à 3040x1200x2040 mm.

Les principaux éléments constitutifs de ces installations sont :

- Les cloisons et le fond constitués par des panneaux en acrylique transparents ;
- Le système de filtration comportant des pompes de circulation, des filtres à sable, une écumeoire de protéines, des contrôleurs de niveau et de température, un refroidisseur, des lampes UV et un panneau électrique ;
- Les éléments décoratifs sous forme de corail en résine de polyester ; et
- Les matières nécessaires pour l'installation et l'assemblage.

Ces installations sont conçues pour être montées à l'intérieur des complexes touristiques pour abriter les différentes espèces de poissons.

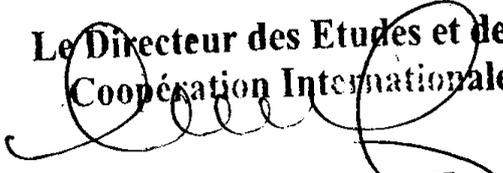
### **Classement :**

Les "Aquariums" décrits ci-dessus constituent des constructions préfabriquées complètes non assemblées, classées à la sous-position 9406.90 du Système harmonisé, rubrique 9406.90.10.00 du tarif du droit d'importation et ce, par application des RGI 2 et 6.

Il importe de signaler que les articles destinés à assurer l'assemblage ou la finition de ces constructions sont classés avec lesdites constructions à condition d'être présentés avec ces dernières en quantités appropriées.

En ce qui concerne les éléments de décoration en résine de polyester, ils sont classés à la sous-position 3926.40.00.00 du tarif du droit d'importation et ce, par application des RGI 1 et 6.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur des Etudes et de la  
Coopération Internationale**  
  
**Chafik ESSALOUH**

SGIA/Diffusion/07-11-17/14h15